

# LA REMISE DES RÉCOMPENSES de la Société des Agriculteurs du Nord

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

## À la Foire Commerciale

La cérémonie s'est déroulée devant une assistance nombreuse d'agriculteurs venus de tous les points du département. M. Lecomte présidait, entouré de MM. Degrenel, les sénateurs Daniel-Vincent, Albert Mahieu, de la Grange, des Roux, Roussel; MM. Pichon et Marescaux, députés; M. Charles Vestin, représentant le préfet; l'intendant général Le Loarer représentant le général Doumenq, commandant la 1<sup>re</sup> région; Riez, directeur des services vétérinaires du Nord; Merchier, secrétaire général de la Société; Cazas, président du tribunal civil de Lille; Leriche, vice-président du Conseil général du Nord; Plommond Despres, ancien président des Agriculteurs du Nord; Crespel, conseiller général et président du Comité agricole de Lille; Charles Naveau, conseiller général; Maise, doyen de la Faculté des Sciences; Cauvez, Macarez, Casimir Descombes, vice-présidents; Dauthy, directeur de l'École nationale des industries agricoles de Douai; Masson, président du Tribunal de Commerce de Lille.

## Un tour d'horizon

Après avoir salué les personnalités présentes M. Joseph DEGRENEL tint à exprimer sa gratitude au ministre de l'Agriculture qui a bien voulu déléguer M. Lecomte, actif et éloquent défenseur de l'agriculture septentrionale.

## L'Office du Blé

Le président fit ensuite un exposé rapide et complet de la situation agricole.

Il n'est un secret pour personne que notre société ne désirent alléger la création de l'Office du blé, mais elle ne peut se faire sans respectueuse de la loi, qui a, je le reconnais, de nombreux défauts. Grâce à l'initiative, au zèle, des services agricoles et des Caisses de crédit, grâce aussi au dévouement du bureau permanent du Comité des céréales et à l'organisation professionnelle très développée, l'Office fonctionne aussi bien que possible dans notre département.

Par l'Office, les cultivateurs sont libérés du souci de la vente de leur blé et le prix leur est fixé pour un an. Les majorations mensuelles correspondent sensiblement à la hausse et, aux frais de conservation. Quant à l'échelonnement des livraisons, il est extrêmement facile par un hasard d'empêcher de complaisance par la loi sur les blés et qui a été mise en présence de deux récoltes déficitaires. Les difficultés apparaitront dans les années futures et peut-être prochaines où il y aura des excédents à placer.

C'est alors surtout que les inconvénients du système se feront sentir et que le Nord, qui a besoin de produire beaucoup à l'étranger, sera obligé de faire des réserves nécessaires.

Pour le moment, toute la question est de savoir si le prix légal est suffisant, si le blé est vendu au prix inférieur à celui qui aurait résulté de la loi, si le blé de l'offre et de la demande. Je réponds à la question en disant que, dans notre région, le prix du blé est loin d'être rémunérateur, raison de la chute de notre production et du faible rendement de la dernière récolte.

Le prix de 180 fr est apparemment intéressant, il n'en est pas moins beaucoup au-dessous du prix qui aurait été des droits de douane, et il n'est que des deux tiers de celui de 1913 en valeur or.

En résumé, il ne suffit pas que le blé de la récolte au cultivateur, le blé vendu au prix légal, mais il faut que le blé soit vendu au prix qui aurait résulté de la loi, si le blé de l'offre et de la demande. Je réponds à la question en disant que, dans notre région, le prix du blé est loin d'être rémunérateur, raison de la chute de notre production et du faible rendement de la dernière récolte.

Le prix de 180 fr est apparemment intéressant, il n'en est pas moins beaucoup au-dessous du prix qui aurait été des droits de douane, et il n'est que des deux tiers de celui de 1913 en valeur or.

En résumé, il ne suffit pas que le blé de la récolte au cultivateur, le blé vendu au prix légal, mais il faut que le blé soit vendu au prix qui aurait résulté de la loi, si le blé de l'offre et de la demande. Je réponds à la question en disant que, dans notre région, le prix du blé est loin d'être rémunérateur, raison de la chute de notre production et du faible rendement de la dernière récolte.

En résumé, il ne suffit pas que le blé de la récolte au cultivateur, le blé vendu au prix légal, mais il faut que le blé soit vendu au prix qui aurait résulté de la loi, si le blé de l'offre et de la demande. Je réponds à la question en disant que, dans notre région, le prix du blé est loin d'être rémunérateur, raison de la chute de notre production et du faible rendement de la dernière récolte.

En résumé, il ne suffit pas que le blé de la récolte au cultivateur, le blé vendu au prix légal, mais il faut que le blé soit vendu au prix qui aurait résulté de la loi, si le blé de l'offre et de la demande. Je réponds à la question en disant que, dans notre région, le prix du blé est loin d'être rémunérateur, raison de la chute de notre production et du faible rendement de la dernière récolte.

En résumé, il ne suffit pas que le blé de la récolte au cultivateur, le blé vendu au prix légal, mais il faut que le blé soit vendu au prix qui aurait résulté de la loi, si le blé de l'offre et de la demande. Je réponds à la question en disant que, dans notre région, le prix du blé est loin d'être rémunérateur, raison de la chute de notre production et du faible rendement de la dernière récolte.

En résumé, il ne suffit pas que le blé de la récolte au cultivateur, le blé vendu au prix légal, mais il faut que le blé soit vendu au prix qui aurait résulté de la loi, si le blé de l'offre et de la demande. Je réponds à la question en disant que, dans notre région, le prix du blé est loin d'être rémunérateur, raison de la chute de notre production et du faible rendement de la dernière récolte.

En résumé, il ne suffit pas que le blé de la récolte au cultivateur, le blé vendu au prix légal, mais il faut que le blé soit vendu au prix qui aurait résulté de la loi, si le blé de l'offre et de la demande. Je réponds à la question en disant que, dans notre région, le prix du blé est loin d'être rémunérateur, raison de la chute de notre production et du faible rendement de la dernière récolte.

# LES ASSURÉS SOCIAUX de la région du Nord ont tenu une assemblée à Lille

L'assemblée générale du Comité de Défense des Assurés Sociaux de la région du Nord a eu lieu dimanche au siège, Palais de la Bière, place de Bethune, à Lille. Elle fut présidée par M. Paul Ducreux, président général du mouvement, assisté de MM. Van Vynacker, vice-président et président de la section de Roubaix; Delgrange, Gagny, secrétaire et trésorier. Au bureau, on remarqua également la présence de MM. Lysé et André Planqueel, avocats-conseils.

Le président, dans son allocution, retraça brièvement le travail accompli, surtout depuis un an. L'innovation de l'année 1937 fut, à été la création d'une Caisse de secours; l'innovation de 1938 est la création d'un journal écrit et rédigé par les assurés sociaux, c'est « L'Assuré Social ». De plus, par une autorisation préfectorale du 10 mars 1938, le Comité a émis une tombola au profit de sa Caisse de secours.

Le rapport moral fut développé par M. André Planqueel, qui démontra la vitalité et la force du Comité de Défense. Le rapport financier fut donné par M. Maurice Delgrange, secrétaire-trésorier.

M. Lysé Planqueel prit ensuite la parole démontrant les bénéfices du mouvement, car la jurisprudence fait force de loi. Grâce au Comité, de nombreux jugements ont été gagnés.

Le renouvellement du Conseil d'administration fut effectué. Ont été élus et réélus: Président: M. Ducreux Paul; Vice-Président: M. Van Vynacker Philippe; Secrétaire-Trésorier: M. Delgrange; Choraux: M. Gouty; Membres du Conseil: MM. Martens Louis, Jules Renard, Emile Wartel; Membres de la Commission de Contrôle: MM. Coussart Louis, Cardon Marcel, Desplanques.

Le président leva la séance après avoir fait un appel de propagande. On procéda ensuite à une tombola gratuite.

L'après-midi, un concert de gala fut donné dans la salle de l'Alliance, rue d'Aras, à Lille.

LES CONSEILS DU DOCTEUR

## Votre travail vous fatigue-t-il?

Depuis quelques semaines, votre travail vous fatigue; chaque effort, si minime soit-il, vous est très pénible, et vous n'avez plus cet allant, cette rapidité qui caractérisaient votre activité passée. La pause bienfaisante des prochaines vacances est encore loin et cependant il vous faut à toute force y arriver. Chez vous, c'est la même chose; vous vous réveillez lasse, fatiguée presque autant que la veille alors que déjà vous vous êtes mise au lit avec une sensation de fatigue intense; quand vous marchez pour vous rendre à votre travail, quand vous montez un escalier, quand vous vous hâtez, toutes ces choses qui, si j'a quelques semaines encore, vous paraissent faciles sont pour vous autant d'efforts déprimants. Avez-vous songé que, dans ce cas, votre alimentation est peut-être défectueuse et n'apporte pas à votre organisme nécessaire à la continuation aisée d'un travail régulier?

J'ai souvent remarqué, en effet, dans ma pratique quotidienne, que le surmenage qui frappe les travailleurs des villes peut être rapidement amélioré par une alimentation plus rationnelle. En ville, l'organisme est une machine qui « rend » beaucoup et qui, par conséquent, doit consommer beaucoup. C'est pourquoi j'ai l'habitude, quand je soigne des personnes comme vous, de leur conseiller d'ajouter à leur alimentation quotidienne une dose d'Ovomaltine.

C'est, en effet, un produit très agréable à prendre et qui, par ses qualités nutritives sous un faible volume, a retenu tout particulièrement mon attention. J'ai pu suivre les détails de sa fabrication; et je dois dire qu'à mon avis, l'Ovomaltine réunit les qualités nécessaires à un équilibre nutritif parfait. Les propriétés principales du lait frais, des œufs frais, de l'orge germée (le goût de ce dernier principe étant corrigé par un peu de cacao) se retrouvent dans ce produit, qui met à votre portée une possibilité d'alimentation judicieuse et saine, et qui vous permettra de résister à coup sûr au surmenage.

C'est pourquoi, appuyé sur mon expérience médicale, je vous recommande dans votre cas l'Ovomaltine, qui certainement fera rapidement disparaître vos malaises.

Dr. D. 9340



## Aujourd'hui, prenez l'écoute à...

10 h. 40 : Radio Paris : Œuvres de D. de Séverac.  
12 h. 15 : Lille : concert symphonique.  
18 h. 15 : Bruxelles Français : musique.  
20 h. : Radio Cité, Luxembourg : Crochet.  
20 h. : Lille : Chut ! voilà la bonne.  
20 h. : Paris P.T.T. : Samson et Dalila.  
21 h. 30 : Inf. : Variétés, 18 h. 05 : Le coin des enfants, 18 h. 45 : Inform., 19 h. : Diaj., 19 h. 25 : Inform., 20 h. : Crochet, 21 h. : Concert des Auditeurs.  
22 h. : Choraux, 23 h. : Comédies : 12 h. 15 : Concert donné par l'orchestre de la Station. Programme : Ouverture de Préludes; Dolly, suite d'orchestre; Serenade; Misa; Jardin de Dolly; Le pas espagnol; Espana, rhapsodie; Danzonetta, extrait du Concert romantique; Fantaisie sur « Pagliani », opérette; Suite à l'antique; 13 h. 15 : Depuis Paris P.T.T., 13 h. 30 : Disques; Conc. de musique de danse par l'Orchestre de la Ville de Paris.  
13 h. 15 : Depuis Paris P.T.T., 13 h. 30 : Disques; Conc. de musique de danse par l'Orchestre de la Ville de Paris.  
14 h. : Récital d'orgue donné par M. Perment, en l'église Saint-Martin de Roubaix; Suite gothique; Choraux; 15 h. : Récital de piano par M. Maurice Amour, 18 h. : « Nos amis les livres », causerie littéraire par M. Lysé Planqueel, 18 h. 15 : Disques, 18 h. 30 : Depuis la Tour Eiffel; Émission de concert, 19 h. : Disques, 19 h. 15 : Disques, 19 h. 25 : Disques, 19 h. 30 : Depuis Paris P.T.T., 19 h. 30 : Disques, 20 h. : Depuis la Tour Eiffel; Émission de concert, 21 h. 30 : Disques, 22 h. 45 : Depuis la Tour Eiffel; Émission de concert, 23 h. 30 : Diffusion depuis Radio-Paris des « Six jours cyclistes ».

## Demain, prenez l'écoute à...

11 h. 40 : Paris P.T.T. : Musique de la Garde.  
11 h. 45 : Bruxelles Français : Une affaire de fromage (L. Laspine).  
12 h. 30 : Lille : Œuvres de Ravel.  
13 h. 45 : Strasbourg : Louise (Charpentier).  
20 h. 45 : Luxembourg : Follies (Léon Cavallo); Cavalleria rusticana (Mascagni).  
21 h. 15 : Lille : Musique française et tchécoslovaque.

## RADIO-P.T.T. NORD, À LILLE (247 m. 30)

— 12 h. 45 : Variétés. — 14 h. 30 : Variétés. — 16 h. 30 : Variétés. — 18 h. 05 : Le coin des enfants. — 18 h. 45 : Inform. — 19 h. : Diaj. — 19 h. 25 : Inform. — 20 h. : Crochet. — 21 h. : Concert des Auditeurs. — 22 h. : Choraux. — 23 h. : Comédies : 12 h. 15 : Concert donné par l'orchestre de la Station. Programme : Ouverture de Préludes; Dolly, suite d'orchestre; Serenade; Misa; Jardin de Dolly; Le pas espagnol; Espana, rhapsodie; Danzonetta, extrait du Concert romantique; Fantaisie sur « Pagliani », opérette; Suite à l'antique; 13 h. 15 : Depuis Paris P.T.T., 13 h. 30 : Disques; Conc. de musique de danse par l'Orchestre de la Ville de Paris.  
13 h. 15 : Depuis Paris P.T.T., 13 h. 30 : Disques; Conc. de musique de danse par l'Orchestre de la Ville de Paris.  
14 h. : Récital d'orgue donné par M. Perment, en l'église Saint-Martin de Roubaix; Suite gothique; Choraux; 15 h. : Récital de piano par M. Maurice Amour, 18 h. : « Nos amis les livres », causerie littéraire par M. Lysé Planqueel, 18 h. 15 : Disques, 18 h. 30 : Depuis la Tour Eiffel; Émission de concert, 19 h. : Disques, 19 h. 15 : Disques, 19 h. 25 : Disques, 19 h. 30 : Depuis Paris P.T.T., 19 h. 30 : Disques, 20 h. : Depuis la Tour Eiffel; Émission de concert, 21 h. 30 : Disques, 22 h. 45 : Depuis la Tour Eiffel; Émission de concert, 23 h. 30 : Diffusion depuis Radio-Paris des « Six jours cyclistes ».

## RADIO-STRASBOURG (349 m. 20)

— 9 h. 30 : Orchestre. — 11 h. 45 : Concert. — 13 h. : Rennes. — 17 h. 15 : Chant. — 18 h. 30 : Smetana, Bach, Léon Cavallo, F. Schmitt. — 20 h. 30 : Messe en la de Beethoven. — 21 h. 30 : Comédies : « Le chat de bureau », « Le saphir ».

## RADIO-BORDEAUX (228 m. 50)

— 12 h. 30 : Orchestre de salon. — 12 h. 50 : Concert. — 13 h. 15 : Fantaisie. — 18 h. 45 : Marche militaire. — 18 h. : Danse. — 18 h. 15 : Chant. — 18 h. 40 : Orchestre. — 19 h. 15 : 19 h. 40 : Concert. — 20 h. : Radio-crochet. — 20 h. 45 : Concert. — 21 h. 15 : Concert. — 21 h. 30 : Accordéon. — 22 h. 15 : Concert anglais. — 23 h. 15 : Réve de valse. — 23 h. 35 : Cavaux.

## RADIO-TOULOUSE (329 m. 50)

— 12 h. 45 : Inform. — 14 h. : Variétés. — 15 h. 30 : Mélodies. — 16 h. 30 : Variétés. — 18 h. 05 : Le coin des enfants. — 18 h. 45 : Inform. — 19 h. : Diaj. — 19 h. 25 : Inform. — 20 h. : Crochet. — 21 h. : Concert des Auditeurs. — 22 h. : Choraux. — 23 h. : Comédies : 12 h. 15 : Concert donné par l'orchestre de la Station. Programme : Ouverture de Préludes; Dolly, suite d'orchestre; Serenade; Misa; Jardin de Dolly; Le pas espagnol; Espana, rhapsodie; Danzonetta, extrait du Concert romantique; Fantaisie sur « Pagliani », opérette; Suite à l'antique; 13 h. 15 : Depuis Paris P.T.T., 13 h. 30 : Disques; Conc. de musique de danse par l'Orchestre de la Ville de Paris.  
13 h. 15 : Depuis Paris P.T.T., 13 h. 30 : Disques; Conc. de musique de danse par l'Orchestre de la Ville de Paris.  
14 h. : Récital d'orgue donné par M. Perment, en l'église Saint-Martin de Roubaix; Suite gothique; Choraux; 15 h. : Récital de piano par M. Maurice Amour, 18 h. : « Nos amis les livres », causerie littéraire par M. Lysé Planqueel, 18 h. 15 : Disques, 18 h. 30 : Depuis la Tour Eiffel; Émission de concert, 19 h. : Disques, 19 h. 15 : Disques, 19 h. 25 : Disques, 19 h. 30 : Depuis Paris P.T.T., 19 h. 30 : Disques, 20 h. : Depuis la Tour Eiffel; Émission de concert, 21 h. 30 : Disques, 22 h. 45 : Depuis la Tour Eiffel; Émission de concert, 23 h. 30 : Diffusion depuis Radio-Paris des « Six jours cyclistes ».



# La QUINTONINE vous rendra vos Forces!

CES quelques mois d'hiver ont été pénibles. Vous ne vous êtes pas très bien porté. Peut-être même avez-vous été malade et vous avez maigri. Vous vous sentez plus faible, moins résistant.

Commencez donc, sans plus tarder, une cure de Quintonine. Ce puissant fortifiant vous rendra vite vos forces, votre vitalité et votre belle santé.

« Ayant été affaibli au milieu de l'hiver », écrit M. R. THÉVENIN, à Etampes (S.-&-O.)

La Quintonine est un unique médicament dans les pharmacies.



# AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

## MARCHÉS DE LA RÉGION

A Dunkerque, 19. — Beurre 26 fr. la livre; œufs 12 fr. 50; poulets 9 fr. la livre; poules 7 fr. la livre; gros lapins 7 fr. la livre; oies 7.50 la livre; jarens, 10 à 12 fr. pièce; pommes de terre nouvelles, 2.75 le kilo; petits pois nouveaux, 4 fr. le kilo.

À Lille, 19. — Beurre 11 à 11.50 la livre; œufs 12 fr. 50; poulets 9 fr. la livre; poules 7 fr. la livre; gros lapins 7 fr. la livre; oies 7.50 la livre; jarens, 10 à 12 fr. pièce; pommes de terre nouvelles, 2.75 le kilo; petits pois nouveaux, 4 fr. le kilo.

## VOIES URINAIRES

Cystite, urétrite, écoulements, goitre prostatique, hypertrépidité de la prostate.

## Pagéal le premier antiprotéinurique RAJEUNIT LA PROSTATE

CHATELAIN, 2, rue de Valenciennes, Paris. Réss. gratuits. Ec. service 505 RN

## POUR LE TITRE DE « CORDON BLEU DU NORD »

Désireux de favoriser l'enseignement ménager et les traditions gastronomiques de notre région, le Comité de Défense des Assurés Sociaux de la région du Nord a décidé d'organiser une série de concours culinaires, qui se dérouleront pendant la durée de la foire, au pavillon de l'Alimentation.

Ces concours sont ouverts à toutes les ménagères lilloises ainsi qu'à toutes les ménagères de notre région.

L'organisation technique de ces concours a été confiée au secrétaire général d'aujourd'hui de la Foire, M. Jean-Marie Lecomte, qui a assuré l'organisation de ces concours, qui se dérouleront pendant la durée de la foire, au pavillon de l'Alimentation.

## SOCIÉTÉS DE S.M.

Ont été enregistrés et approuvés les statuts des sociétés de secours mutuels ci-après : Nord : Union Mutuelle du personnel des établissements Carpentier-Lefebvre et fils, à La Madeleine-les-Lilles, N° 2420; L'Éclair, à Douai, N° 2421; Pas-de-Calais L'Égalité, à Lievin, N° 546; Société de Prévoyance des Établissements Céramiques Ch. Fourmaintraux et Delassus, à Desvres, N° 1294.

## LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

Le vrai Magazine des Familles Parait le Mercredi 20 pages — 50 cent.

## OBLIGATIONS DES CAISSES D'ASSURANCES SOCIALES VIS-A-VIS DES ASSURÉS MARIÉS

Le Ministre du Travail nous communique : « La Cour de Cassation a rendu le 19 janvier 1938, un arrêt condamnant une Caisse d'assurances sociales à payer, pour un enfant non assuré, le montant de la prestation de l'assurance-maladie à une assurée sociale, mariée à un agent de chemin de fer.

La Caisse avait prétendu qu'elle ne devait pas ces prestations, l'enfant ne pouvant y ouvrir droit que du chef de son père, lequel n'était pas assuré social et devait être couvert par le Réseau. La Cour a décidé que les enfants non assurés, de moins de 16 ans, pouvaient ouvrir droit, du chef de leur mère, assurée sociale, aux prestations de nature de l'assurance-maladie, les enfants étant à la charge de deux époux, et aucune disposition légale ne dispensait les Caisses des départements de payer ces prestations à la mère, dès l'instant qu'elle a versé les cotisations légales et remplit les conditions nécessaires.

Les Caisses d'assurances sociales qui ont des enfants de prestations-maladie à des familles d'agents des chemins de fer, assurés sociaux, pour leurs enfants, sont invités, d'une façon expresse, à acquiescer de leurs obligations, et à verser les cotisations légales et remplir les conditions nécessaires.

Il y a lieu de remarquer que la situation qui résulte de ladite jurisprudence est, en fait, celle de l'assurance-maladie, assurée sociale, relative d'un régime particulier de retraites autre que celui des grands réseaux (fonctionnaires, agents des départements et Communes, agents des Services publics du Gaz et de l'Électricité, ouvriers mineurs etc.) ou qui est retirée en vertu soit d'un de ces régimes, soit du régime général des Assurances sociales.

## LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

Le vrai Magazine des Familles Parait le Mercredi 20 pages — 50 cent.

## LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

Le vrai Magazine des Familles Parait le Mercredi 20 pages — 50 cent.